

Corse Matin île - mardi 6 octobre 2020

CALVI

Un mois d'enquête publique dernière étape pour le PLU

J.-F.P.

LES PROCHAINES PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR AURONT LIEU LE 16 OCTOBRE DE 14 HEURES À 17 HEURES, PUIS LE 21 OCTOBRE, LE 28 OCTOBRE EN ENFIN LE 6 NOVEMBRE, TOUJOURS AUX MÊMES HORAIRES. IL EST ÉGALEMENT POSSIBLE DE CONTRIBUER À UN REGISTRE DÉMATÉRIALISÉ À L'ADRESSE WEB SUIVANTE : ENQUETE-PUBLIQUE-2114@REGISTRE-DEMATERIALIZED.FR

Les Calvais sont appelés à donner leur avis sur le futur PLU de la ville au cours d'une enquête publique qui a débuté hier et qui se poursuivra jusqu'au 6 novembre.

J.-F.P.

La commune de Calvi informe ses administrés et toutes les personnes pouvant être intéressées, qu'une enquête publique relative à l'élaboration du Plan local d'urbanisme et à la mise à jour du zonage d'assainissement est organisée [...]. Elle a pour objet de permettre à la population d'examiner le projet et de formuler des remarques et observations préalablement à l'approbation du document."

Le message de la municipalité à ses administrés a été largement diffusé via divers canaux. L'enquête publique, ultime étape avant l'approbation du document, a débuté hier matin pour une durée d'un mois. Jusqu'au lundi 6 novembre, les Calvais qui le souhaitent sont appelés à se manifester, à s'interroger, à observer et à critiquer le projet de PLU.

Pour recueillir leurs propos, un commissaire enquêteur, en la personne de Pierre-Olivier Bonnot, a été désigné par le tribunal administratif de Bastia. Il assurera une totalité de 5 demi-journées de permanence, les 5 ; 16 ; 21 et 28 octobre ainsi que le 6 novembre, dans la salle du conseil municipal, où un vidéo projecteur a été installé pour l'occasion.

À l'issue de l'enquête publique, le rapport du commissaire enquêteur sera remis au conseil

municipal de Calvi dans un délai d'un mois maximum. Il retranscrira un certain nombre d'observations que la majorité prendra en compte, ou pas, selon la pertinence de la critique émise. Une mouture définitive du PLU de Calvi sera ensuite soumise à l'approbation du conseil municipal.

« Ce rapport n'est qu'un avis, il n'est pas contraignant, explique Jean-Louis Delpoux, 1^{er} adjoint au maire de Calvi en charge de l'urbanisme. Mais derrière, en cas de recours sur une observation dont nous n'aurions pas tenu compte, le juge s'appuiera sur l'avis émis par le commissaire enquêteur. C'est-à-dire que si cet avis est favorable à l'observation dont nous n'avons pas tenu compte, le juge ira certainement dans le sens du plaignant... »

Viennent voir le commissaire enquêteur, des administrés qui ont des choses à redire sur le PLU. Il s'agit essentiellement du devenir du foncier privé, mais également d'autres problématiques comme la projection démographique, les futurs équipements publics, ou encore par manque de lisibilité. Il faut préciser qu'un PLU est un enchevêtrement de documents et d'annexes, sur plusieurs milliers de pages, et qu'il n'est pas évident à déchiffrer.

« Un PLU n'est pas figé, il doit vivre »

Depuis la prescription d'un PLU à Calvi il y a 5 ans, Jean-Louis Delpoux, s'est beaucoup investi dans l'élaboration de ce document complexe et délicat.

J.-F.P.

Calvi n'a jamais eu de PLU. Un Plan d'occupation des sols, datant de 1988, a longtemps servi de cadre au développement urbanistique de Calvi. Ce n'est finalement qu'en 2015 que la majorité d'Ange Santini a prescrit l'élaboration d'un PLU. Un chantier colossal, confié à Jean-Louis Delpoux, qui s'est transformé en chemin de croix malgré une collaboration étroite avec les services de l'Etat et ceux de la CdC.

En 2018, après les trois années de travail nécessaires à l'élaboration d'un tel pavé, le PLU de Calvi était en passe d'être approuvé. Une première étape, le Conseil des sites, a été franchie sans accroc. Mais en 2019, à deux reprises, la commission territoriale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CT Penaf) a émis un avis défavorable aux différentes moutures présentées. À chaque fois, le déplacement et la compensation d'Espaces stratégiques agricoles (ESA) ont motivé cette opposition. *« Suite*

à cet avis défavorable, nous avons attaqué au tribunal administratif l'avis rendu par la CT Penaf en estimant que c'était un avis simple et non pas un avis contraint, relate Jean-Louis Delpoux. Le juge nous a donné raison et cela nous a permis de continuer vers l'enquête publique. Aujourd'hui, le commissaire enquêteur a entre les mains notre mouture du PLU et l'avis rendu par la CT Penaf. Selon nous, cet avis négatif était de nature politique, sans réel motif. » Après un mois d'enquête publique, un autre mois de rédaction du rapport et les éventuelles modifications à apporter au document, le futur PLU de Calvi devrait être soumis au conseil municipal et approuvé en janvier prochain. Il courra ensuite jusqu'en 2035, soit 20 ans exactement après sa prescription. Mais, que les Calvais se rassurent, le document peut être modifié à tout moment en cas de nécessité. *« Ce n'est pas un document figé, reprend l'adjoint en charge de l'urbanisme. Au contraire, il doit vivre. Par exemple, à titre personnel, je souhaite qu'on y intègre un jour des mesures en faveur de la primo-accession des jeunes Calvais, lors de la construction de nouvelles résidences. Peut-être qu'on en discutera en conseil municipal. »*

Corse Matin île - mardi 6 octobre 2020